

La constitution

Nous venons de boucler la boucle, des décrets royaux jusqu'au système parlementaire moderne en passant par le contrôle du transfert des lois; nous avons bouclé la boucle pour revenir aux décrets du roi qui se dit premier ministre (M. Trudeau).

Dans cette évolution, le Parlement est le tout dernier modèle. Le Parlement est devenu une imposture. Les députés sont élus au suffrage universel, par la population et les circonscriptions sont découpées avec un souci de l'équité, ou du moins avec un semblant d'équité. Malheureusement, comme nous pouvons le voir aujourd'hui, tout cela n'est qu'imposture. Tout ce qui reste de cette enceinte dans laquelle nous faisons nos interventions est un semblant de Parlement, parce que le pouvoir ne réside plus en ces lieux. Le pouvoir que m'avaient confié mes électeurs ne m'appartient plus. Il m'a été arraché non par un ministre qui le convoitait ni par un parti politique, mais par le premier ministre du Canada. Il m'a enlevé le pouvoir dont mes électeurs m'avaient fait le dépositaire et se l'est arrogé par l'intermédiaire de son gouvernement et de son cabinet.

Comment en sommes-nous arrivés là, monsieur l'Orateur? Où est passé notre pouvoir? Comment a-t-il pu nous filer entre les doigts alors que nous étions tous là à le garder jalousement avec une tendre vigilance? Qui s'est rendu compte que le Parlement était à l'agonie? Le Parlement a-t-il péri de la main d'un tyran habile et perfide?

Une voix: Oui.

M. Wenman: Est-ce l'apathie engendrée par notre excès de confiance qui a causé sa perte? Le Parlement est-il mort parce que vous vous êtes laissé guider par des raisons de convenance en prenant vos décisions, monsieur l'Orateur? Comment cela a-t-il pu arriver? Comment se peut-il que le Parlement, ce noble forum, soit aujourd'hui aussi ravalé et en butte à tant de mépris? Comment se fait-il que le premier ministre puisse afficher une pareille arrogance? Comment a-t-il pu oser présenter cette motion à la télévision plutôt qu'à la Chambre? N'est-ce pas le comble de la présomption et de la désinvolture? Il ne s'est pas présenté à la Chambre pour parler au cours du débat sur cette résolution. Il a fait fi de la Chambre quand elle était saisie de la question fondamentale que nous débattons actuellement, il passe outre à la représentation de la Chambre.

En 1981, nous sommes tombés bien bas à la Chambre des communes. Aux yeux de tous les Canadiens, le discours du ministre est un simulacre de démocratie. C'est un nouveau pas vers la déchéance. Comment puis-je dire aux députés qui appuient le gouvernement que l'Ouest ne veut pas qu'un ministre du cabinet me représente dans ma circonscription. Ils veulent que ce soit moi qui les représente. C'est moi qu'ils ont élu dans la circonscription de Fraser Valley-Ouest. Si les députés d'en face croient que ces électeurs vont tolérer l'arrogance du roi qui nomme quelqu'un d'autre, ils ne comprendront jamais rien au profond sentiment d'aliénation qui existe dans l'Ouest.

Mes électeurs espèrent qu'on va créer ici une tribune juste pour que les députés d'en face puissent entendre ce que j'ai à dire et répondre en conséquence. C'est ce que veut l'Ouest. C'est ce que demandent démocratiquement les gens partout dans notre pays. Ils veulent une tribune où tous les députés puissent se faire entendre. L'avons-nous obtenue cette tribune, monsieur l'Orateur? Non, mais nous avons obtenu la clôture

en revanche. Nos électeurs nous envoient ici et nous disent ensuite qu'ils ne nous entendent pas intervenir. Comment voulez-vous qu'ils puissent entendre leur député parler alors que le gouvernement a recours à la pratique la plus pernicieuse que connaisse la Chambre, le Parlement voire même tout le système parlementaire britannique.

Les députés d'en face veulent que tout se passe comme ils le désirent, et ce faisant ils sont en train de détruire notre pays. Ils sont en train de miner notre démocratie tout en tenant des propos grandiloquents.

Quel bien peut nous apporter ce morceau de papier, cette constitution, cette déclaration des droits? Qu'est-ce que cela peut m'apporter à moi, à la population canadienne si ce n'est qu'un vulgaire morceau de papier et qu'on ne manifeste aucun respect envers la constitution elle-même? S'il en est ainsi il ne vaut rien et je le déplore.

C'est très significatif de ce qui ne va pas chez nous et dans notre système parlementaire. D'aucuns prétendent que notre loi constitutionnelle est la meilleure au monde. Cette déclaration un peu à l'emporte-pièce, c'est le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui en est l'auteur. Il prétend modestement que nous avons la meilleure constitution du monde. Je pense quant à moi qu'il n'a pas poussé ses recherches assez loin. Après tout, notre constitution ne promet pas une «société harmonieuse et heureuse». Il existe des constitutions qui favorisent l'essor d'une société harmonieuse et heureuse. Ces mots figurent dans la constitution de la République démocratique du Kampuchea qui devait transformer le Cambodge. La première réforme a été un génocide: l'élimination de 25 p. 100 de la population! Or, cela n'empêche pas la constitution de garantir sur le papier une «société harmonieuse et heureuse». Ces droits nous sont garantis à nous aussi, en théorie du moins, par notre constitution. La nôtre ne va peut-être pas aussi loin; celle-là est plus précise.

La constitution chilienne déclare que les hommes naissent libres et égaux et que personne ne peut être privé de sa liberté. C'est écrit dans la charte; c'est garanti.

Le chef néo-démocrate prétend que notre charte des droits est la meilleure au monde. Mais il n'a pas regardé celle de l'Union soviétique. Je suis sérieux quand je dis que l'Union soviétique a l'une des constitutions les plus avant-gardistes et les plus attirantes du monde. Elle couvre absolument tout. Elle garantit la liberté de parole, la liberté de presse, la liberté de réunion, la liberté de procession et de manifestation; elle garantit la protection de la vie privée des citoyens et de leur correspondance, des conversations téléphoniques et des communications télégraphiques. Tous ces droits sont protégés par une constitution écrite.

Notre constitution est plus modeste et ne vas pas si loin. En est-elle meilleure ou pire pour autant? Pas du tout! Elle n'est est au contraire que plus valable, car ce qui n'est pas écrit se retrouve dans la pensée philosophique fondamentale, dans les principes et dans les valeurs de ceux qui ont choisi de vivre sous notre régime. La population m'a élu, comme elle a élu tous les membres de cette Chambre. Elle n'a pas choisi des gens nommés par le premier ministre.

L'application de la constitution repose entièrement sur la volonté du peuple. C'est pourquoi leur participation est si importante. C'est pourquoi ma participation, à laquelle on s'est opposé en limitant mon droit d'intervention et en clôturant le